ART. UNIQUE N° 211

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 211

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Elle poursuit l'objectif de relocaliser toute son industrie stratégique pour réduire les importations de gaz à effet de serre ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, au fond à d'autres, est une folie. » déclarait notre président de la République, pris de stupeur face aux lourdes conséquences de la délocalisation. La folie, c'est aussi de confier l'avenir de notre planète, notre avenir à tous, « à la main invisible du marché » en la laissant délocaliser la production de nos industries stratégiques. En effet, nous avons vendu notre souveraineté aux actionnaires qui nous obligent maintenant à importer et polluer pour des biens dont nous avons tous les jours besoin.

Vous avez laissé délocaliser le textile, la conséquence : pas une usine pour produire des masques durant la crise, mettant en danger la vie de millions de français. Mais qu'à cela ne tienne, grâce au marché vous avez importé 127 000 tonnes de masques de Chine par avion et par bateau, soit des dizaines milliers de tonnes de CO2 venant encore alourdir notre impact sur l'environnement. Et la liste est longue : agriculture, pharmaceutique, énergie, etc...

La contradiction est évidente, vous ne pouvez pas inscrire la lutte climatique dans la constitution et en même temps délocaliser toute notre industrie stratégique, polluer plus en produisant dans un autre pays moins soucieux de notre environnement et polluer encore pour importer ces marchandises. Si la France veut être un exemple mondial en matière d'environnement, elle doit embrasser son rôle jusqu'au bout et solder les contradictions qui ne mènent qu'à la ruine du climat.

ART. UNIQUE N° 211

Le gouvernement doit pour cela ajouter à sa constitution son engagement à relocaliser toute son industrie stratégique pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.